

Association J'aime Montchat
Mme BARONNIER
19 impasse Duret
69 003 LYON

Lyon, le 15 mars 2023

Objet : Mise à l'abri de jeunes mineurs non accompagnés - Gymnase Anselme

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre message concernant la mise à l'abri réalisée au gymnase Anselme.

Cet équipement a en effet été choisi pour accueillir des jeunes sans abri pour une période de 3 mois à compter du jeudi 23 mars.

Depuis le début de notre mandat, l'équipe municipale de la Ville de Lyon a souhaité mettre à l'abri les plus fragiles, compte tenu de la situation critique de l'hébergement d'urgence à Lyon, comme dans les autres grandes villes de France. Tout en reconnaissant qu'il y aurait une limitation de la pratique sportive sur cet équipement, la Ville de Lyon a fait le choix humain de protéger ces jeunes vulnérables en leur ouvrant les portes de ce gymnase. Cette solution n'est pas sans inconvénient, aussi nous interpellons régulièrement l'Etat pour qu'il procède aux mises à l'abri dans des structures adaptées.

Nous savons également que tous les équipements sportifs de la Ville sont très utilisés et que les solutions pour pratiquer ailleurs un sport ne sont pas évidentes à trouver. Nous sommes convaincues de l'importance fondamentale du sport dans notre société, notamment en matière d'éducation populaire, ainsi que de ses bienfaits pour les individus, à tout âge. Aussi, cette mise à l'abri sera temporaire afin de limiter les contraintes pour les usagers habituels du site.

Cette décision nous a semblé la plus légitime devant la détresse des jeunes et le devoir humaniste qui est le nôtre. La mise à disposition d'un gymnase offre dans tous les cas une solution plus digne que de laisser les jeunes dans la rue et livrés à eux-mêmes.

Ce lieu a également été retenu en fonction des contraintes qui s'imposent lors de ces mises à l'abri. Il était obligatoire de choisir un gymnase intégré au Plan Grand Froid, respectant un certain nombre de conditions techniques et de sécurité. De façon à limiter le plus possible l'impact dans l'arrondissement, ces hébergements temporaires demeurent dans un temps limité dans chaque arrondissement concerné.

Ce lieu d'hébergement offre un cadre et des règles de vie qui garantissent le respect des équipements. Un intendant veille au bon fonctionnement du site et fait le lien avec les différents services sociaux. Les jeunes seront pris en charge en journée par les associations auprès desquelles ils suivent des cours ou continueront leurs études dans des établissements scolaires. De plus, une organisation simple pour les repas de la journée, pris dans les restaurants sociaux à proximité, est favorisée.

MAIRE DU 3^{ème} ARRONDISSEMENT - 215, RUE DUGUESCLIN - 69003 LYON - TEL. 04 78 95 83 50 - FAX 04 78 95 83 40
ACCÈS MÉTRO : "PLACE GURCHARD" - ACCÈS TRAMWAY : "MONCEY - MAIRE DU 3^{ème}" - ACCÈS BUS : LIGNES 28, 99

Concernant la sécurisation du site, celle-ci a été adaptée depuis le début de l'hiver et elle a permis un fonctionnement très satisfaisant lors de la mise à l'abri précédente, au gymnase Rosset, dans le 7^{ème} arrondissement. De nouveau, le CCAS de la Ville de Lyon sécurisera le site 24h sur 24 grâce à 3 agents, présents en complément de l'intendant sur place. L'entrée sera soumise à la présentation d'une carte nominative, avec photo, et d'une vérification d'identité via le trombinoscope détenu par les agents. Aucun débordement n'est donc possible. Ces dispositions claires et précises permettent une intégration apaisée dans le quartier.

En respect des lois sur la protection des données à caractère personnel, les utilisateurs et utilisatrices du gymnase ont été informés, via leurs associations et clubs respectifs, à la demande de la Mairie du 3^{ème} arrondissement qui ne détient pas les coordonnées des adhérents de chacune des structures réservataires.

Conscientes du caractère provisoire et des contraintes engendrées par cette situation, nous vous rappelons les demandes réitérées de la Ville de Lyon auprès de l'Etat pour que celui-ci assume sa responsabilité en matière d'accueil de jeunes mineurs non accompagnés.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique DUBOIS-BERTRAND
Maire du 3^{ème} arrondissement de Lyon
Conseillère municipale
Conseillère métropolitaine

Sandrine RUNEL
Adjointe au Maire de Lyon
Déléguée aux Solidarités,
et à l'Inclusion sociale,
Vice-Présidente du CCAS
Conseillère métropolitaine

